

UN "REGARD" SUR VOS DROITS !

LA CGT LYNRED VOUS INFORME

Les Congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale :

UN DROIT OUVERT A TOUS LES SALARIES

Ce congé permet à **tous les salariés**, sans condition d'ancienneté, adhérents ou non à un syndicat, de participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale, environnementale ou syndicale.

UN DROIT DE 12 JOURS PAR AN

- La durée de ce congé est limitée à 12 jours par an.
- Le salarié peut prendre un ou plusieurs congés.
- La durée de chaque congé ne peut pas être inférieure à une demi-journée.
- Cette formation ne peut avoir lieu pendant les congés payés.

LE SALAIRE MAINTENU A 100%

Pendant ce congé, le salarié bénéficie du maintien de sa rémunération.

UNE SEULE CONDITION

Adresser la demande à votre employeur, par écrit, au moins 30 jours avant le début de la formation.

=> **Merci de nous contacter sur ce point.**



N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants La CGT Lynred.

Contactez-Nous :

CGT@Lynred.com

07 64 15 40 42 / 06 73 44 65 04

<https://cgt-lynred.reference-syndicale.fr/contact/>